

**ASSOCIATION  
DES  
TRAVAILLEURS  
ET DES  
TRAVAILLEUSES  
DE RUE  
DU QUÉBEC**



**TROUSSE  
D'ACCUEIL  
ET  
D'INTÉGRATION  
DU  
NOUVEAU MEMBRE**

**RÉVISION ADOPTÉE LE 24 MARS 2023**

# AVANT-PROPOS

L'**Association des Travailleurs et Travailleuses de Rue du Québec** a à cœur d'être un espace regroupant l'ensemble des acteurs œuvrant à l'amélioration des conditions de vie des populations vulnérables de notre société dans le respect des valeurs et fondements de la pratique du travail de rue. Ces valeurs sont celles de la bienveillance, de l'intégrité et du professionnalisme, qui s'incarnent dans notre pratique au quotidien, et qui se doivent également d'être au cœur de notre vie associative.

Voici pourquoi nous vous proposons un document qui vise à baliser l'accueil des nouveaux membres au sein de l'**ATTRueQ**, afin de faciliter et de soutenir leur intégration au sein de cette vaste communauté de pratique. C'est à travers des liens sincères et solides qu'il est possible d'avancer ensemble, de se remettre en question, d'apprendre, d'oser être en désaccord et ainsi pousser notre réflexion collective sur les différents enjeux propre aux nombreuses réalités complexes auxquelles nous sommes tous confrontés.

Nous souhaitons humblement que cet outil puisse favoriser le sentiment d'appartenance à l'**ATTRueQ** de l'ensemble des membres, puisque c'est la diversité des expériences, des réalités et des forces de chacun qui pourront nous permettre de répondre aux nombreux défis qui nous attendent pour les années à venir. Merci à vous tous pour votre engagement et votre humanité, vous êtes la fondation sur laquelle repose notre association, qui est une construction collective en perpétuelle évolution depuis déjà **30 ans**.

**C'est donc au nom du conseil d'administration de l'Association des Travailleurs et Travailleuses de Rue du Québec que nous vous souhaitons la bienvenue dans cette grande famille qui est la nôtre!**



# TABLE DES MATIÈRES

Historique et mission de l'ATTRueQ .....	4
Objectifs de l'ATTRueQ .....	5
Mieux comprendre l'ATTRueQ et ses structures .....	6
Avantages d'être devenu membre .....	7
Devoirs de membre .....	8
Détails techniques à connaître .....	8
Lectures indispensables à l'accueil du nouveau membre .....	9
Différentes formes de soutien clinique : parrainage, jumelage, supervision... ..	10
Parrainage .....	11-13
Qui peut devenir parrain? .....	11
Rôles du parrain .....	11-12
Mandats du parrain .....	12-13
Jumelage .....	13
Supervision .....	14

- ⚡ Lorsque cela est possible, les mots employés au singulier incluent aussi la dimension plurielle et vice-versa ;
- ⚡ La forme masculine ou féminine employée de façon générique désigne aussi bien, lorsqu'il y a lieu, les hommes, les femmes et autres genres ;
- ⚡ Les titres utilisés ne sont là que pour faciliter la lecture et la consultation et ne doivent pas servir à interpréter le texte présent.

8105, avenue de Gaspé, #200  
Montréal, QC, H2P 2J9  
(514) 575-0300

[info@attrueq.ca](mailto:info@attrueq.ca)

[attrueq.ca](http://attrueq.ca)  
[travailderueduquebec.org](http://travailderueduquebec.org)



# HISTORIQUE ET MISSION DE L'ATTRUEQ

Née en 1993 et regroupant plus de 300 membres, l'**ATTRueQ** est une association qui regroupe les travailleurs et travailleuses de rue du Québec, ainsi que différents partenaires, dans le but **d'assurer le développement et la reconnaissance du travail de rue au sein de la société québécoise.**

Réunissant principalement des travailleurs de rue, l'association accueille également d'autres praticiens de proximité qui ont en commun de s'intégrer dans les milieux de vie des populations les plus vulnérables, pour offrir un accompagnement psychosocial et favoriser une approche globale prenant en considération toutes les sphères de vie de la personne.

L'association participe aussi activement au **Réseau International des Travailleurs Sociaux (Dynamo International)** par son implication au groupe pilote de ce réseau et à travers diverses contributions, par exemple aux travaux de rédaction sur les méthodologies du travail de rue dans le monde.

L'**ATTRueQ** collabore avec le **ROCQTR**, le **Regroupement des Organismes Communautaires Québécois en Travail de Rue** qui a été créé en octobre 2007, afin de mener une action collective en faveur de la reconnaissance et de la consolidation du travail de rue.



# OBJECTIFS DE L'ATTRUEQ

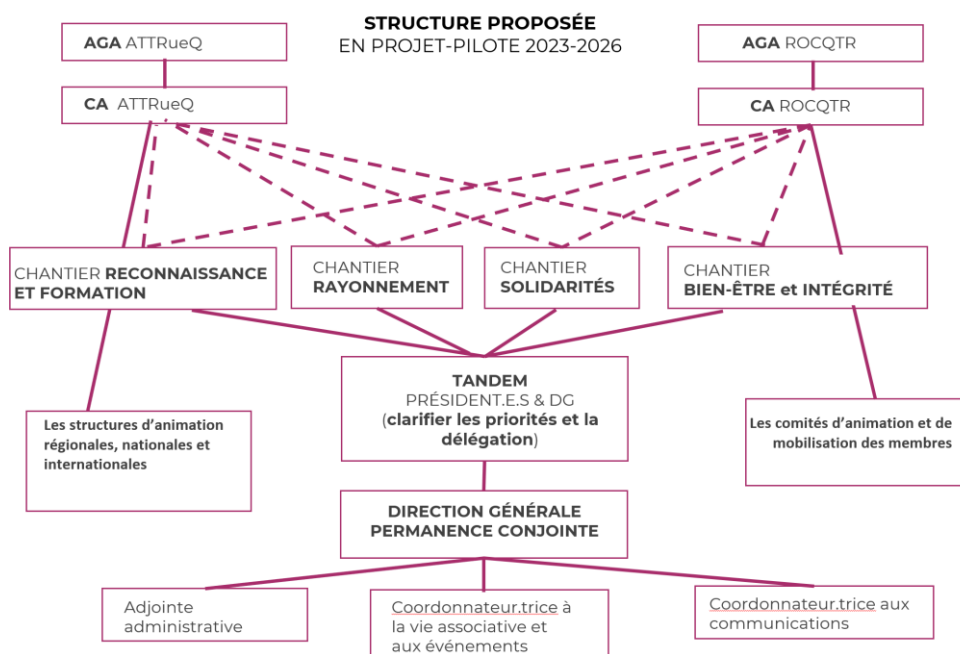
- ✎ Être un lieu d'analyse, de référence et de développement de la pratique du travail de rue ;
- ✎ Promouvoir le code d'éthique de l'**ATTRueQ** dans le but de favoriser le respect des droits et intérêts liés à la pratique du travail de rue ;
- ✎ Offrir un ensemble de services susceptibles de soutenir les travailleurs de rue du Québec dans et pour l'exercice de la pratique ;
- ✎ Favoriser auprès de ses membres la diffusion d'informations sur le travail de rue et sur les dimensions qui en assurent son exercice ;
- ✎ Être un lieu d'échange, de rencontre et de soutien dans cette pratique atypique ;
- ✎ Accréditer et/ou développer en fonction des besoins définis par les travailleurs de rue, des formations et favoriser la formation continue ;
- ✎ Établir des collaborations avec d'autres organisations vouées au développement du mieux-être des citoyens et citoyennes du Québec et œuvrant à la promotion de la justice sociale ;
- ✎ Recueillir de l'argent ou autres biens par voie de souscription publique ou de toutes autres manières afin de promouvoir et financer les activités de l'**ATTRueQ**.



# MIEUX COMPRENDRE L'ATTRUEQ ET SES STRUCTURES

L'ATTRueQ travaille conjointement avec le ROCQTR pour la majorité de ses dossiers. Le ROCQTR est centré sur les besoins des **organismes communautaires en travail de rue (OCTR)**, il réunit les organismes en une communauté dynamique qui favorise la concertation et les échanges d'idées, de ressources et de bonnes pratiques. En plus de développer différents outils adaptés aux réalités et aux besoins de ses membres, il représente leurs intérêts auprès d'instances politiques, institutionnelles et communautaires, particulièrement au niveau national. Comme ambassadeur, le ROCQTR fait entendre la voix des personnes rejointes par le travail de re afin de faire reconnaître la contribution essentielle des OCTR à l'amélioration des conditions de vie et du tissu social.

## NOTRE ORGANIGRAMME CONJOINT








# AVANTAGES D'ÊTRE DEVENU MEMBRE

- ✎ Support des pairs dans les régionaux (espaces d'échanges cliniques) ;
  - o Partage des réalités,
  - o Accès à des pairs d'expérience,
  - o Permettre de briser l'isolement,
  - o S'inspirer des réalités des autres régions et autres organismes ;
- ✎ Être représenté par votre délégué régional au conseil d'administration provincial ou même devenir un délégué régional et s'impliquer au provincial ;
- ✎ Objectifs et travaux communs pour faire avancer la reconnaissance de la pratique et les conditions de pratique du travail de rue ;
- ✎ Poids politique de l'association fort de ses 300 membres ;
- ✎ Place pour donner son opinion sur les sujets touchant le travail de rue dans les différentes activités de vie associative :
  - o Les rencontres de régionaux,
  - o Le Séminaire annuel,
  - o Les comités/cellules de travail ;
- ✎ Possibilité de faire bouger les choses en étant proactif dans les comités et les régionaux ;
- ✎ Possibilité de faire rayonner la pratique lors de la Semaine du Travail de Rue (troisième semaine de mai) ;
- ✎ Formations, ateliers et supervision disponibles ;
- ✎ Recevoir mensuellement des informations via les infolettres ;
- ✎ Affichage sur la cartographie des organismes de travail de rue **[travailderueduquebec.org](http://travailderueduquebec.org)**.







# DEVOIRS DE MEMBRE

Tu es maintenant un membre aspirant ! Afin de devenir membre régulier dans 1 an, voici les devoirs que tu **devras** remplir :

-  Prendre connaissance des messages de ton délégué régional ;
-  Répondre aux courriels de ton délégué régional ;
-  Participer aux sondages ;
-  Prendre connaissance et appliquer les règlements généraux ;
-  Participer au moins 2 fois par année aux rencontres régionales.

## DÉTAILS TECHNIQUES À CONNAÎTRE



-  Adhésion renouvelable 1 fois par an (**60\$**), habituellement en avril ;
-  Séminaire 1 fois par an (**environ 230\$**) ;
-  Pour contacter ton délégué régional : **[attrueq.ca/a-propos/conseil-d-administration](http://attrueq.ca/a-propos/conseil-d-administration)** ;
-  Si tu cherches un collègue ou un organisme de travail de rue dans une autre région, tu peux consulter la cartographie : **[travailderueduquebec.org](http://travailderueduquebec.org)**.






# LECTURES INDISPENSABLES À L'ACCUEIL DU NOUVEAU MEMBRE

Afin de parfaire son intégration dans l'association, l'aspirant-membre se doit de parcourir certaines pièces maîtresses de notre littérature. Celles-ci contiennent les fondements de notre pratique et de nos règles de régulation interne, soit :

-  **Règlements généraux de l'ATTRueQ ;**
-  **Guide de Réflexion Éthique (GRÉ) de l'ATTRueQ.**

Votre délégué régional vous remettra aussi une **fiche d'adhésion** lors de votre première rencontre régionale. La lecture du **Guide de Réflexion Éthique (GRÉ)** et sa compréhension vous seront requises afin de compléter votre intégration au sein de l'association.

Nous vous invitons à visiter notre site web à **attrueq.ca** et à consulter la section « Documentation », dans laquelle vous retrouverez les documents officiels de l'ATTRueQ ainsi que différents liens pertinents.

-  On vous propose "**De l'oral à l'écrit**" qui est un classique pour la pratique du travail de rue.



# DIFFÉRENTES FORMES DE SOUTIEN CLINIQUE : PARRAINAGE, JUMELAGE, SUPERVISION

Rappelons-nous que le travail de rue est une approche et une pratique marginale, régie par un code d'éthique. Les travailleurs de rue y trouvent des moyens et des outils leur permettant d'aller chercher du soutien dans leurs questionnements, leurs pratiques et aussi de partager leurs réalités avec d'autres travailleurs de rue du Québec.

La façon d'intervenir et d'être en lien du travailleur de rue l'amène régulièrement dans des zones grises avec les personnes qu'il côtoie. Cette zone peut parfois amener des questionnements, des réflexions, des inconforts, un besoin de ventiler... C'est pourquoi il est important qu'une personne qui comprend et qui connaît la pratique soit disponible et à l'écoute de ces questionnements et puisse informer et orienter le travailleur de rue dans ses interventions.

Certains travailleurs de rue ont la chance de faire partie d'une équipe de travail, tandis que d'autres travaillent en région plus éloignée ou sont les seuls travailleurs de rue au sein de leur équipe. Citons par exemple les travailleurs de rang et les travailleurs de rue issus d'autres types d'organismes ou de tables de concertation.



# PARRAINAGE

Le système de parrain-marraine a été mis en place par l'association afin de soutenir ses membres dans leur intégration au travail de rue et dans leur implication au sein même de l'association.

## QUI PEUT DEVENIR PARRAIN ?

Un parrain est un travailleur de rue choisi par le nouveau membre au sein de son équipe ou dans une des régions ou villes voisines, auprès duquel il se sent en confiance et à l'aise. Cette personne doit être un membre actif de l'**ATTRueQ** ; [règlements généraux article 3.04.2](#). Il est recommandé que le parrain ait acquis un minimum de trois années d'expérience en travail de rue. Cette recommandation est basée sur l'expérience acquise et la capacité à bien soutenir un nouveau membre.

## RÔLES DU PARRAIN

- ✎ Être un agent facilitateur dans l'intégration du nouveau membre. Le parrain s'assure d'offrir au nouveau membre tous les outils et informations nécessaires à sa bonne compréhension du mandat et du fonctionnement de l'association, afin de faciliter une intégration positive et proactive ;
- ✎ Accompagner le nouveau membre dans sa lecture du Guide de Réflexion Éthique, afin de s'assurer sa compréhension ;
- ✎ Soutenir et accompagner le nouveau membre dans les premières rencontres, lui présenter les autres membres et se rendre disponible pour éclairer ses questionnements sur les différents enjeux ;
- ✎ Favoriser la prise de connaissance des membres aspirants aux différentes plateformes d'implication offertes par l'association (comité, travaux de l'**ATTRueQ**, rencontres régionales, etc.) ;



- ✎ Être disponible pour le nouveau membre pour des questions à propos de sa rue ;
- ✎ Être un mentor pour le nouveau travailleur de rue.

## **MANDATS DU PARRAIN**

Le parrain est un appui pour le nouveau membre qui permet à celui-ci une intégration positive et intéressante pour lui. Le nouveau membre est donc responsable de son suivi avec son parrain et de faire appel à lui lorsque nécessaire. Le mentorat peut prendre plusieurs formes selon les besoins et la réalité de chacun. Il est important de faire appel à cette personne si le besoin se fait sentir. Le travailleur de rue et son parrain peuvent se rencontrer à une fréquence qu'ils auront convenue ensemble et discuter de sujets choisis.

Il est important de distinguer le mandat du parrain de celui du superviseur clinique. Le parrain est en premier lieu la personne qui accompagne le nouveau membre dans les processus propres à l'association. Il offre aussi du soutien dans l'intégration à la pratique de ses nouvelles fonctions en travail de rue, si c'est le cas. Le travailleur de rue peut donc être amené à discuter avec son parrain de différents enjeux, défis et questionnements, mais son mandat n'est pas de faire des rencontres de supervisions systématiques, ce qui fait partie plutôt du mandat du superviseur clinique.

Cependant, il peut agir en tant que conseiller en lien avec le choix d'un superviseur par exemple et il se doit être à l'affût de situations susceptibles de poser problèmes et/ou questionnements éthiques ou autres en lien avec la personne nouvellement membre.

- ✎ Le parrain doit informer le nouveau membre des implications au niveau régional que demande l'association. Il peut agir à titre de référence dans la préparation aux rencontres de la recrue ;
- ✎ Le parrain doit se rendre disponible au nouveau membre afin de répondre au meilleur de ses connaissances et dispositions, aux interrogations de celui-ci, surtout lors des périodes demandant plus d'implication au niveau de l'association (**avant et après les Assemblée Générale Régionale Annuelle (AGRA) et Assemblée Générale Annuelle (AGA), Séminaires...**) ;



- ✎ De plus, quoique non obligatoire, un échange extraterritorial (jumelage) peut être très intéressant et formateur dans les débuts de sa pratique, soit avec le/la parrain/marraine ou avec une autre personne de l'association. Cela consiste à accompagner un autre travailleur de rue sur le terrain (« dans sa rue ») puis à l'inverse, cette même personne accompagne le nouveau membre dans son lieu de travail. Cette expérience est très pertinente et peut être reprise plus d'une fois selon le besoin et l'intérêt ;
- ✎ Le nouveau membre peut se référer à son parrain s'il a des questionnements ou des situations qui le préoccupent au sein de l'association et/ou de son organisme. Le parrain se référera au délégué régional si besoin, et ce dernier au CA si nécessaire ;
- ✎ S'il y a conflit quelconque avec le parrain, le nouveau membre peut se référer à son délégué régional ou le comité soutien aux membres : **soutienmembres@attrueq.ca**.

## JUMELAGE

Trouver quelqu'un pour faire un échange de rue avec toi (autre ville, autre mandat). C'est une entente ponctuelle pour permettre de vivre une expérience enrichissante. L'objectif est d'apprendre sur le travail terrain d'un autre travailleur de rue.

Lors des rencontres régionales et du Séminaire, tu pourrais trouver quelqu'un lors de tes échanges.

- ✎ À vérifier avec l'employeur si ce jumelage est possible (pour les frais de déplacement par exemple ou par un autre engagement de l'organisme lors des dates choisies).



# SUPERVISION

La supervision clinique est un service essentiel au développement professionnel des travailleurs de rue puisque cet outil a plusieurs fonctions : administratif, pédagogique, support et permet aussi un examen clinique de certaines situations. Il permet également aux travailleurs de rue d'avoir une personne-ressource à l'extérieur de l'organisation pour ventiler certaines situations vécues difficilement ou pour célébrer ces bons coups. Le superviseur devient un guide de référence. « Espace permettant l'échange (questionnement, remise en question, ventilation, valorisation, analyse, etc.) entre le travailleur de rue et le superviseur à travers une relation dégagée de tout rapport hiérarchique. »<sup>①</sup>

Pour obtenir la liste des superviseurs : [supervision@attrueq.ca](mailto:supervision@attrueq.ca).



<sup>①</sup> Extrait de <https://attrueq.ca/wp-content/uploads/2021/09/2006-Guide-de-supervision.pdf>

